



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 9 juillet 2015

DÉLIBÉRATION

N° 95 - 09.07.2015

En exercice ...26
Présents.....20
Votants.....25
Abstention0

**AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET
SPORTIVES
3.PEL**

**Organisation du séjour adolescents pendant les vacances
de la Toussaint – Tarification et modalités de paiement**

L'AN DEUX MILLE QUINZE,
Le 9 juillet,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 2 juillet 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Ghislaine DOEUFF (donne pouvoir à M. Jean-Louis OLIVIER), Mme Isabelle Masion-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE) M. Patrice RAFFARIN (donne pouvoir à M. Didier BOUYER), M. Yann MAITRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON, M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Henry-Paul JAFFARD.

Secrétaire de séance : M. Gérard JUIN.

AR PREFECTURE

017-241700459-20150709-D201595-DE
Regu le 10/07/2015

* * * * *



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 9 juillet 2015

DÉLIBÉRATION

N° 95 - 09.07.2015

En exercice ...26
Présents.....23
Votants.....26
Abstention0

**AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET
SPORTIVES**
3.PEL

**Organisation du séjour adolescents pendant les vacances
de la Toussaint – Tarification et modalités de paiement**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment son article 5.3 alinéa 3 : Actions en faveur du secteur de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence dans le cadre du Projet Educatif Local dont la vocation est de fédérer les intentions éducatives des partenaires en faveur des 0-25 ans,

Vu l'avis favorable du Bureau du 29 juin 2015,

Considérant qu'il y a intérêt à proposer des actions en faveur des adolescents dans le cadre du Projet Educatif Local, la Communauté de Communes de l'Ile de Ré envisage l'organisation d'un séjour de 6 jours et 5 nuits pour 15 jeunes de 13 à 16 ans durant les vacances d'automne 2015.

Pour mener à bien ce séjour qui se déroulera à Bilbao en Espagne, il conviendra de faire appel à 2 personnes au maximum. Sous réserve de l'accord des maires, les animateurs des communes pourront être mis à disposition de la Communauté de Communes pour la durée du séjour. Dès lors la Communauté de Communes de l'Ile de Ré remboursera la totalité des coûts de personnel sur la base de 50h effectuées (auxquelles s'ajouteront les majorations pour les heures de nuit et les réunions, soit 69h75 au total).

Les objectifs pédagogiques des animateurs viseront à impliquer les jeunes en les rendant acteurs de leur projet. Ainsi, au cours de deux réunions de préparation, les adolescents seront amenés à travailler ensemble autour des thématiques suivantes : budget et activités / alimentation et vie de groupe / esprit du séjour et règlement intérieur.

MODALITES FINANCIERES

Le coût total prévisionnel du séjour s'élève à 7 500 € soit 500 € par enfant. Les participations financières se répartissent approximativement comme suit :

- Familles 2 000 €
- CAF : 750 €
- Communauté de Communes : 4 750 €.

Il est proposé de fixer les tarifs en appliquant une participation familiale proportionnelle aux revenus (quotient familial).

Le règlement des frais par les familles s'effectuera par chèque bancaire ou espèces, auprès de la Direction des Affaires Sociales et Culturelles de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré.

Le premier versement à l'inscription sera équivalent à 50% du coût du séjour. Le solde sera à payer, en deux fois au maximum, et au plus tard le 9 octobre 2015. Cependant, les familles qui le souhaitent pourront régler la totalité du séjour en une seule fois.

017-241700459-20150709-0201595-DE
Reçu le 10/07/2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 9 juillet 2015

DÉLIBÉRATION

N° 95 - 09.07.2015

En exercice ...26
Présents.....23
Votants.....26
Abstention0

**AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET
SPORTIVES
3.PEL**

**Organisation du séjour adolescents pendant les vacances
de la Toussaint – Tarification et modalités de paiement**

Tout désistement de la famille devra être notifié par courrier recommandé avec accusé de réception ou par mail avec demande d'accusé de réception. En cas d'annulation enregistrée moins de 15 jours avant le départ, 30 euros de frais de dossier seront dus pour l'annulation. Les conditions générales et d'annulation étant prévues dans la convention signée par les parents, il conviendra de se rapporter à celle-ci en cas de litige ou d'annulation avant le départ.

La tarification proposée pour ce séjour correspond au tableau ci-dessous :

Quotient Familial Mensuel	Prix du Séjour	% prix de séjour réel
0 à 200	50 €	10 %
201 à 400	60 €	12 %
401 à 600	70 €	14 %
601 à 800	90 €	18 %
801 à 1 000	110 €	22 %
1001 à 1200	140 €	28 %
1 201 à 1500	170 €	34 %
1501 et +	200 €	40 %

Mode de calcul du quotient familial (QF) :

1/12ème des revenus de 2014 + le montant des prestations familiales du mois
Nombre de parts.

MODALITES D'INSCRIPTION

La date d'ouverture des préinscriptions est prévue le 7 septembre 2015 et la date limite de dépôt de dossier est arrêtée au 23 septembre 2015.

Une commission sera éventuellement mise en place pour régler la situation en cas de sureffectif.

Les enfants domiciliés sur l'Ile de Ré seront admis prioritairement, cependant, si des places demeurent disponibles, les enfants domiciliés hors de l'Ile de Ré pourront bénéficier du voyage dans les mêmes conditions tarifaires. Dans ce cas, le paiement des frais de séjour sera dû en totalité en une seule fois auprès de la Direction des Affaires Sociales et Culturelles de la Communauté de Communes.

AR PREFECTURE

017-241700459-20150709-D201595-DE
Regu le 10/07/2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 9 juillet 2015

DÉLIBÉRATION

N° 95 - 09.07.2015

En exercice ...26
Présents.....20
Votants.....25
Abstention0

**AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET
SPORTIVES
3.PEL**

**Organisation du séjour adolescents pendant les vacances
de la Toussaint – Tarification et modalités de paiement**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de se prononcer favorablement sur ce projet de séjour en faveur des adolescents,
- d'accepter les modalités d'inscription proposées,
- d'autoriser Monsieur le Président à mener toutes les démarches administratives afférentes (déclaration à la DDCS, la CAF, prestataires de services, assurances, etc....) et à signer les conventions avec les parents,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition des animateurs avec les communes concernées,
- d'approuver la tarification proposée ainsi que les modalités de paiement.

AR PREFECTURE

017-241700459-20150709-D201595-DE
Regu le 10/07/2015